

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur / Fonctionnaire délégué

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 12/PFD/614143
N/réf. : AA/AH/MSJ-2.0205/s.602_CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-ST-JEAN. Avenue du Sippelberg, 10. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'u bâtiment scolaire avec préau (Plan Ecoles). Avis de la CRMS.
Dossier traité par Mme I. Van den Cruyce.

En réponse à votre lettre du 14/03/2017 sous référence, réceptionnée le 15/03, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 29/03/2017.

La demande concerne la parcelle situé 10 avenue du Sippelberg qui est mitoyenne au terrain occupé par l'ancien « Gazomètre n° 2 » classé comme site avec ses abords immédiats (arrêté du 8/08/1988). Le projet porte sur le remplacement d'une construction existante par des locaux scolaires équipés d'un préau couvert.

Le périmètre d'intervention n'est ni inscrit à l'inventaire légal, ni repris dans une zone de protection et ne comprend pas de construction datant d'avant avant 1932.

La CRMS n'a pas de remarques particulières à formuler sur le projet et elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DU : I. Van den Cruyce
BDU-DMS : H.Lelièvre